

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce document retranscrit donc les orientations budgétaires souhaitées par les élus du conseil municipal en matière de dépenses, en tenant compte des recettes prévisionnelles (estimation réalisée à partir des montants perçus les années précédentes et des informations disponibles au moment de la préparation budgétaire : loi de finances, subventions notifiées, etc.).

Le budget primitif 2026 de la ville de Manosque a été présenté sur les bases du débat d'orientations budgétaires du 14 janvier 2026 et a été voté le 26 février 2026 par le conseil municipal. Ce budget primitif est alimenté par les résultats de l'exercice 2025, en section de fonctionnement et d'investissement (le CFU 2025 n'ayant pas pu être voté en même temps que le budget, c'est le résultat estimé de 2025 qui a été repris de façon anticipée dans le présent budget).

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget des collectivités. D'un côté, la section de fonctionnement regroupe les dépenses courantes de la ville (salaires des agents, factures d'énergie, coût d'entretien des véhicules et bâtiments, subventions aux associations...) ; de l'autre, la section d'investissement regroupe les dépenses structurantes qui ont vocation à préparer l'avenir de la collectivité (création et rénovation des équipements, bâtiments et réseaux relevant de sa compétence).

Cette note présente d'abord le budget principal de la ville, puis les deux budgets annexes (stationnement et cimetière).

A) LE BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer son quotidien en regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les revenus des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, ...).

1) Les recettes de fonctionnement

Pour la ville de Manosque, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des subventions et participations versées par la CAF, des prestations fournies à la population (cantine, crèches, périscolaire, équipements sportifs...), notamment.

Au sein du budget, les recettes de gestion courante correspondent aux recettes réelles récurrentes, qui donnent lieu à un encaissement. Il existe aussi des recettes d'ordre, qui ne donnent pas lieu à un encaissement réel, et dont l'existence est liée à des normes et procédures comptables. Enfin on retrouve dans les recettes de fonctionnement le résultat de fonctionnement exécuté en 2025 et reporté sur l'exercice 2026.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025 (en %)	Ev° 2026/2025 (en K€)	Structure 2026 (poids en %)
FISCALITE LOCALE	22 137,4	22 198,4	0,3%	61,0	44,6%
<i>Impôts directs locaux / Rôles généraux</i>	20 302,4	20 422,4	0,6%	120,0	41,0%
<i>Droits de mutation</i>	750,0	750,0	0,0%	0,0	1,5%
<i>Taxes électricité (conso+pylones)</i>	750,0	708,0	-5,6%	-42,0	1,4%
<i>TLPE + droits de place</i>	335,0	318,0	-5,1%	-17,0	0,6%
IMPOTS ET TAXES	7 620,2	7 780,0	2,1%	159,9	15,6%
<i>Attribution de compensation</i>	7 591,4	7 724,3	1,8%	132,9	15,5%
<i>Dotations de solidarité communautaire</i>	26,7	27,2	1,9%	0,5	0,1%
<i>Reversement DILICO</i>	0,0	26,5	0,0%	26,5	0,1%
<i>Autres impôts et taxes</i>	2,1	2,1	0,0%	0,0	0,0%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 478,7	6 704,8	-10,3%	-773,9	13,5%
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	1 663,4	1 578,3	-5,1%	-85,1	3,2%
<i>Participations CAF</i>	1 876,0	1 856,2	-1,1%	-19,8	3,7%
<i>Compensations de fiscalité (taxes foncières)</i>	3 550,0	2 848,1	-19,8%	-701,9	5,7%
<i>FCTVA de fonctionnement</i>	101,7	94,2	-7,3%	-7,4	0,2%
<i>Autres dotations et participations</i>	389,3	422,2	8,4%	32,9	0,8%
PRODUITS DES SERVICES	3 522,1	3 424,2	-2,8%	-97,9	6,9%
<i>Droits de stationnement et occupation dom. public</i>	982,7	1 017,5	3,5%	34,8	2,0%
<i>Recettes tarifaires services (sport, loisir, social, périscolaire)</i>	1 307,5	1 098,2	-16,0%	-209,3	2,2%
<i>Redevances funéraires</i>	160,0	160,0	0,0%	0,0	0,3%
<i>Rembst mise à dispo personnel budget stationnement</i>	165,0	198,0	20,0%	33,0	0,4%
<i>Refacturat° services et locaux partagés Ville & DLVA</i>	773,0	627,1	-18,9%	-145,9	1,3%
<i>Autres produits des services</i>	133,9	323,4	141,5%	189,5	0,6%
AUTRES RECETTES DE GESTION COURANTE	306,4	410,1	33,8%	103,7	0,8%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	41 064,8	40 517,6	-1,3%	-547,2	81,3%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE	4 062,1	9 249,9	127,7%	5 187,9	18,6%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	45 126,9	49 767,5	10,3%	4 640,6	99,9%
QUOTE PART SUBVENTIONS INVESTISSEMENT TRANSFERABLES	65,0	60,0	-7,7%	-5,0	0,1%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	65,0	60,0	-7,7%	-5,0	0,1%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT INSCRITES AU BUDGET	45 191,9	49 827,5	10,3%	4 635,6	100,0%

1.1) Les recettes de gestion courante

Les recettes de gestion courante ont été estimées à 40,52 M€ pour 2026, en diminution de 1.3% (-0.55 M€) par rapport aux recettes prévues au budget 2025.

Le chapitre budgétaire de la « Fiscalité locale » représente près de 45% des recettes totales de fonctionnement prévues au BP 2026 avec un montant programmé à **22,2 M€, stable par rapport au BP 2025 (+0.3% soit +61 K€)**. La principale composante de ce poste de recettes, les **impôts directs locaux** (les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires), **sont prévus à 20.4 M€, en légère hausse de +0.6 % soit + 120 K€¹.**

Cette prévision de croissance du produit fiscal est basée sur la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des locaux d'habitation (décidée chaque année en loi de finances avec une indexation sur l'inflation) qui s'élèvera pour l'année 2026 à +0.8%, complétée par une hypothèse moyenne d'évolution physique de l'ensemble des bases d'imposition (locaux d'habitation, locaux commerciaux et établissements industriels).

En 2026, comme en 2025, la pression fiscale restera inchangée pour les ménages et les entreprises concernées par ces taxes : la ville a fait le choix de maintenir et de ne pas augmenter les taux votés.

TAUX D'IMPOSITION	BP 2025	BP 2026
TAXE D'HABITATION (résidences secondaires et logements vacants)	17,40%	17,40%
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	48,66%	48,66%
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	64,99%	64,99%

La perception d'une partie des droits de mutation appliquée sur la vente des biens immobiliers, les taxes sur l'électricité (pylônes et consommation), la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et les droits de place constituent les autres produits principaux de ce chapitre budgétaire. Les montants prévus au BP 2026 pour ces impositions tiennent compte des tendances d'évolution enregistrées sur l'exercice 2025 et des informations disponibles pour 2026 : stabilité des droits de mutations (750 K€, comme au BP 2025), prévision à la baisse pour les taxes sur l'électricité (708 K€, soit -42 K€ par rapport au BP 2025), ainsi que pour la TLPE et les droits de place (318 K€ soit -17 K€).

Le chapitre budgétaire « Impôts et taxes » est programmé à 7,78 M€ au BP 2026, soit 160 K€ de plus qu'au BP 2025 (+2.1%). Cette augmentation résulte essentiellement (à hauteur de 133 K€) de l'attribution de compensation (AC), principale composante de ce chapitre budgétaire. L'AC représente l'ancienne fiscalité perçue par la ville sur les entreprises, avant qu'elle ne soit transférée à la DLVA. Cette fiscalité professionnelle historique est diminuée des charges transférées à la Communauté d'Agglomération au titre des compétences exercées par cette dernière ou à l'inverse augmentée des charges restituées à la Ville. Une révision libre de l'AC dans le cadre du pacte fiscal et financier de la DLVA amène à compter de 2026 à un calcul modifié, avec la prise en compte de 50 % des variations fiscales positives constatées en 2023 et 2024 sur la

¹ Cette prévision budgétaire ne concerne que les rôles généraux, c'est-à-dire les impositions à percevoir au titre de l'exercice en cours ; les éventuels rôles supplémentaires, qui correspondent à des rappels d'imposition sur les exercices précédents, ne sont pas pris en compte (impossible à estimer et très variables d'une année sur l'autre).

CFE et la TASCOM (avec une ponction de 10 % reversée à toutes les communes dans l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire) et une déduction de l'éventuel différentiel négatif constaté sur les produits fiscaux transférés à la DLVA entre 2012 et 2013.

Dans ce chapitre de recettes on retrouve aussi la dotation de solidarité communautaire, qui correspondant à un reversement aux communes d'une partie de la fiscalité professionnelle perçue par la DLVA : elle sera stable en 2026 (27,2 K€ contre 26,5 K€ en 2025). Enfin a été pris en compte sur 2026 le reversement du prélèvement DILICO effectué par l'Etat en 2025, à hauteur d'un tiers (cf. explications sur le DILICO au point 2.1 ci-après), soit 26.5 K€.

Pour le chapitre budgétaire « Dotations et participations », les différentes prévisions de recettes amènent à un total de 6.70 M€, en forte diminution par rapport au BP 2025 (- 10.3% soit -0,77 M€). Trois types de ressources principales composent ce chapitre :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux collectivités locales est prévue à 1.58 M€, soit l'hypothèse d'une baisse de 5,1% du montant budgété en 2025 (-85 K€), au regard des dispositions de la loi de Finances pour 2026. La DGF des communes est composée de 2 parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les communes et la part péréquation dont les composantes (DSU, DNP, DSR) sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. La commune est éligible à la DSU au regard de critères de ressources et de charges spécifiques aux communes urbaines.
- les participations versées par la CAF pour les crèches et les services jeunesse, périscolaire et centre social sont estimées à 1.86 M€ pour 2025, un montant stable par rapport au BP 2025 (-1.1% soit -20 K€).
- les compensations de taxes foncières : ce sont elles qui expliquent la forte baisse de ce chapitre budgétaire, avec un montant ramené à 2,85 M€, contre 3,55 M€ au BP 2025 (- 19.8% soit - 0.7 M€). La principale compensation (versée au titre de la réduction de moitié des bases de taxe foncière des établissements industriels) est en effet minorée de 19,3 % par la loi de finances pour 2026 (taux de réduction identique pour l'ensemble des collectivités concernées).
- le FCTVA de fonctionnement : ce fonds rembourse une partie de la TVA acquittée en N-1 sur certaines dépenses de fonctionnement spécifiques (dépenses d'entretien sur les bâtiments, voiries et réseaux notamment). La prévision s'établit à 94 K€ pour 2026 (contre 102 K€ au BP 2025).

Le chapitre « Produits des services » est prévu à 3.42 M€ en 2026, en baisse de 2.8% par rapport aux prévisions budgétaires de 2025 (-98 K€). On retrouve dans ce chapitre budgétaire l'ensemble des recettes tarifaires perçues auprès des usagers des services communaux (sport, loisir, social, petite enfance et jeunesse), les droits de stationnement (dits de surface c'est-à-dire les horodateurs) et d'occupation du domaine public, ainsi que les remboursements de frais (personnel et locaux mis à disposition de la DLVA, personnel mis à disposition du budget stationnement). La ville a de nouveau choisi comme en 2025 de ne pas répercuter l'inflation sur le coût des services aux usagers (tarifs inchangés). Les moindres recettes de billetterie de Musiks à Manosque (1 seule soirée payante en 2026 contre 2 en 2025) expliquent principalement la baisse prévue sur ce chapitre budgétaire. Les autres recettes de ce chapitre ont été actualisées en tenant compte des montants encaissés en 2025.

Enfin les **autres recettes de fonctionnement sont estimées à 0.41 M€ en 2026, en hausse de 0.1 M€ (+33.8%)** par rapport au budget 2025. Cette hypothèse de croissance provient essentiellement des autres produits de gestion courante programmés à 332 K€ contre 221 K€ au BP 2025 (avec une augmentation prévisionnelle de 95 K€ des revenus des immeubles, liée en grande partie aux nouveaux loyers à percevoir sur le bâtiment de la Glacière) et des reprises sur provisions (reprise sur le CET – compte épargne temps - constitué sur les années antérieures pour 58 K€, contre 0 K€ en 2025).

On retrouve également dans ces autres recettes les atténuations de charges (remboursements sur rémunération du personnel par les assurances) pour 20 K€ (en baisse de 30 K€ par rapport au BP 2025) et les produits financiers (0€ en 2026 contre 35 K€ en 2025 : il s'agit des intérêts du placement à la caisse d'épargne, dont le solde des parts a été décaissé en totalité en 2025).

1.2) Les recettes d'ordre et la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2025

Les recettes d'ordre de fonctionnement ne sont pas significatives (60 K€ de subventions d'investissement encaissées, amortissables).

Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2025 ressort avec un excédent estimé à 10.73 M€, repris de façon anticipée au BP 2026 à hauteur de 9.25 M€ sur la section de fonctionnement (les 1.48 M€ restant étant affectés à la section d'investissement). Cette reprise de résultat en section de fonctionnement est beaucoup plus élevée que celle réalisée au BP 2025 (4,06 M€).

1.3) Le total des recettes de fonctionnement inscrites au budget 2026

L'addition des recettes réelles de gestion courante, des recettes d'ordre et du résultat de fonctionnement 2025 repris de façon anticipée amène à **un total de recettes de fonctionnement inscrites au budget 2026 égal à 49.83 M€, en hausse de 10.3% par rapport au BP 2025 (+4.64 M€), en raison de l'important résultat de fonctionnement de 2025 repris au budget 2026.**

2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget sont principalement composées des dépenses de gestion courante, qui correspondent aux dépenses réelles récurrentes. On retrouve aussi le remboursement des intérêts de la dette dans les dépenses réelles donnant lieu à un décaissement.

Il existe enfin des dépenses d'ordre, qui ne donnent pas lieu à un décaissement réel, et dont l'existence est liée à des normes et procédures comptables (amortissement des immobilisations notamment).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025 (en %)	Ev° 2026/2025 (en K€)	Structure 2026 (poids en %)
CHARGES DE PERSONNEL	21 646,4	21 791,8	0,7%	145,4	43,7%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 665,6	9 623,6	-0,4%	-41,9	19,3%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 570,5	5 543,4	-0,5%	-27,1	11,1%
<i>Subventions versées (CCAS et associations)</i>	2 495,5	2 485,0	-0,4%	-10,5	5,0%
<i>Contributions obligatoires (SDIS, syndicats, école St Charles)</i>	2 330,3	2 332,0	0,1%	1,7	4,7%
<i>Indemnités commerçants (travaux)</i>	150,0	105,0	-30,0%	-45,0	0,2%
<i>Indemnités et frais élus</i>	376,0	376,0	0,0%	0,0	0,8%
<i>Autres charges</i>	218,7	245,4	12,2%	26,7	0,5%
ATTENUATION DE PRODUITS	665,4	577,1	-13,3%	-88,3	1,2%
<i>FPIC</i>	316,5	316,5	0,0%	0,0	0,6%
<i>Dégrèvement TH</i>	260,6	260,6	0,0%	0,0	0,5%
<i>Prélèvement DILICO</i>	88,3	0,0	-100,0%	-88,3	0,0%
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	12,2	17,2	41,0%	5,0	0,0%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	37 560,0	37 553,1	0,0%	-6,9	75,4%
REMBOURSEMENT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE	850,0	705,0	-17,1%	-145,0	1,4%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	38 410,0	38 258,1	-0,4%	-151,9	76,8%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 977,0	2 101,0	6,3%	124,0	4,2%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 804,8	9 468,4	97,1%	4 663,6	19,0%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	6 781,8	11 569,4	70,6%	4 787,6	23,2%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT INSCRITES AU BUDGET	45 191,9	49 827,5	10,3%	4 635,6	100,0%

2.1) Les dépenses de gestion courante

Les dépenses de gestion courante sont principalement constituées par les dépenses de personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et au CCAS, les contributions obligatoires (versées aux différents syndicats, SDIS). Elles ne comprennent pas les intérêts de la dette.

Ces dépenses de gestion courante sont estimées en 2026 à 37,55 M€, soit un volume quasiment identique aux prévisions budgétaires de 2025 (37,56 M€).

Les charges de personnel représentent le plus grand poste de dépenses avec 43.7% du total des dépenses de fonctionnement prévues sur l'exercice 2026, pour un montant estimé à 21,79 M€, en légère progression de 0.7% (+145 K€) par rapport au budget 2025. Si l'on enlève l'impact du GVT (glissement vieillesse technicité, entraînant une revalorisation globale de +1.5 % des charges de personnel chaque année soit +0,3 M€), de l'augmentation de 3 points de la part employeur des cotisations retraites (+0,2 M€ environ), et de la prise en charge de la mutuelle santé des agents à hauteur de 15€ par mois (nouvelle dépense 2026), les charges de personnel s'inscrivent résolument dans une dynamique à la baisse pour 2026, traduisant la maîtrise de la masse salariale et l'optimisation des dépenses de ce chapitre, tout comme en 2025.

Les charges à caractère général (19.3% du total des dépenses 2026) ont été programmées à 9,62 M€ sur le budget 2026, en légère diminution de 0.4% (-42 K€) par rapport au BP 2025. Cette prévision de stabilité sur ce chapitre budgétaire en croissance sur les derniers exercices résulte d'une baisse des dépenses liées à l'énergie (effet consommation et effet tarif) et d'une baisse des primes d'assurance, dans un contexte de hausses contraintes liées à l'effet prix sur les matières premières et les contrats.

Les autres charges de gestion courante font également l'objet d'une hypothèse de stabilité sur 2026, par rapport aux prévisions de 2025 (-0.5% soit -27 K€).

La stabilité de l'enveloppe des subventions versées aux associations et au CCAS (2,49 M€ comme au budget précédent) souligne le maintien du soutien au tissu associatif.

Les contributions obligatoires (SDIS, syndicats, école St Charles...) sont également identiques au budget précédent (2,33 M€).

L'indemnisation des commerçants (liés aux travaux dans le centre ancien) est prévue à 105 K€, en recul de 30 % par rapport au BP 2025.

L'enveloppe prévue pour les indemnités et frais des élus est reconduite comme en 2025 à 376 K€.

Les atténuations de produits sont essentiellement constituées par un prélèvement opéré au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), dont le montant prévisionnel pour 2026 est stabilisé par rapport à 2025 (0.32 M€). Ce fonds vise à opérer une redistribution horizontale des ressources entre les différents ensembles intercommunaux du territoire national (EPCI et communes membres), par rapport à des moyennes nationales de richesse fiscale.

On retrouve aussi dans ce chapitre budgétaire les dégrèvements fiscaux accordés à certains contribuables pour la taxe d'habitation sur les logements vacants : 260 K€ prévus au BP 2026, comme en 2025. Enfin, aucun prélèvement au titre du DILICO n'a été programmé en 2026 (ponction de 88 K€ en 2025), la loi de finances 2026 exonérant les communes de ce prélèvement pour cet exercice. Ce prélèvement a été institué en 2025 par l'Etat pour ponctionner les recettes de fonctionnement des collectivités locales et ainsi limiter l'augmentation de leurs dépenses, en prélevant un montant sur leurs recettes fiscales, et en leur reversant, par tiers, ce montant prélevé sur les années suivantes.

Enfin, 17 K€ de dépenses à caractère exceptionnel ont été inscrites au budget 2026 (contre 12 K€ au BP 2025). Il s'agit d'une provision pour annuler les titres sur exercices antérieurs ainsi qu'une constitution d'une dotation aux provisions pour risques contentieux.

2.2) Le remboursement des intérêts et les dépenses d'ordre

Le remboursement des intérêts de la dette est estimé à 0.7 M€ en 2026, soit une diminution sensible de -17% par rapport à celui prévu au BP 2025 (0.85 M€), avec une prévision à la baisse des index de taux variable - l'Euribor 3 mois et le livret A - (concerne 6 emprunts du portefeuille dette de la collectivité) et un vieillissement du stock des emprunts à taux fixe (on paye moins d'intérêts et plus de capital en fin de période d'amortissement).

Les dépenses d'ordre s'établissent à 11.57 M€ au BP 2026 contre 6.78 M€ au BP 2025. Cette progression importante de ces dépenses (+4,79 M€) s'explique principalement par le virement effectué à la section d'investissement (9,47 M€ en 2026 contre 4,8 M€ en 2025), qui correspond à l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement et qui va permettre de financer les dépenses d'investissement de la ville. La partie suivante explique le calcul de cet autofinancement. Les dépenses d'ordre sont également composées des dotations aux amortissements (2.1 M€ de prévu en 2026 contre 1.98 M€ en 2025). Elles traduisent l'obligation comptable de prendre en compte la dépréciation de certains actifs de la commune (durée de vie limitée), en provisionnant une somme d'argent pour assurer le renouvellement dans le temps de ces actifs. Cette provision

se traduit par une dépense de fonctionnement qui viendra alimenter la section d'investissement en recette, pour un montant équivalent.

2.3) Le total des dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2026

L'addition des dépenses réelles de gestion courante, des intérêts de la dette et des dépenses d'ordre amène à un **total de dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2026 égal aux recettes totales de fonctionnement, soit 49.83 M€**. Ces dépenses sont ainsi en hausse de 10.3% par rapport au BP 2025 (+4.64 M€). Les dépenses réelles étant en légère diminution de 0.4% pour 2026, ce sont les dépenses pour ordre et plus précisément le virement à la section d'investissement qui explique en grande partie l'évolution de ces dépenses totales de fonctionnement (cf. explications ci-après).

3) L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement (le virement à la section d'investissement)

La différence entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue une épargne dégagée ou autofinancement prévisionnel, qui permet de financer de façon autonome une partie des dépenses d'investissement de la ville, en limitant le recours à l'emprunt. Cet autofinancement détermine ainsi la capacité d'investissement pérenne de la ville.

Dans le budget voté, cet autofinancement se matérialise sous la forme du « **virement à la section d'investissement** », inscrit en dépense de fonctionnement.

Il est constitué en amont de l'**épargne de gestion**, qui correspond à la différence entre les recettes et dépenses de gestion courantes, présentées ci-avant. Ce premier niveau d'épargne représente donc l'autofinancement structurel et récurrent dégagé par la collectivité sur sa section de fonctionnement.

Après déduction du remboursement des intérêts de la dette et du solde des opérations d'ordre (recettes d'ordre – dépenses d'ordre hors virement à la section d'investissement), et ajout du résultat de fonctionnement N-1 reporté, on obtient le montant du virement à la section d'investissement, soit le montant total que la ville compte consacrer à l'autofinancement des dépenses d'investissement inscrites au budget.

EPARGNE DE GESTION ET AUTOFINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025 (en montant)
RECETTES DE GESTION COURANTE	41 064,8	40 517,6	-547,2
- DEPENSES DE GESTION COURANTE	37 560,0	37 553,1	-6,9
= EPARGNE DE GESTION	3 504,8	2 964,5	-540,3
- INTERETS DE LA DETTE	850,0	705,0	-145,0
+ SOLDE OPERATIONS D'ORDRE	-1 912,0	-2 041,0	-129,0
+ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE	4 062,1	9 249,9	5 187,9
= VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 804,8	9 468,4	4 663,6

Les dépenses et les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2026 amène à un virement prévisionnel à la section d'investissement de 9.47 M€, en augmentation de 4.66 M€ par rapport au BP 2025.

Ce n'est pas l'épargne de gestion prévisionnelle qui est à l'origine de cette augmentation de l'autofinancement : elle affiche une baisse de 0,54 M€ entre le BP 2025 et le BP 2026 ; en effet, la maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement inscrites au BP 2026 (- 7 K€) est contrebalancée par les moindres recettes de fonctionnement prévues sur ce budget (-547 K€).

Cette progression du virement à la section d'investissement s'explique par le résultat de fonctionnement reporté, en hausse de + 5,19 M€ : il s'élève à 9,25 M€ au budget 2026 (reprise anticipée du résultat estimé de 2025) contre 4,06 M€ au budget 2025 (report du résultat définitif de 2024).

Le bon résultat de fonctionnement enregistré sur l'année 2025 a ainsi contribué de façon importante à l'augmentation des recettes totales du budget 2026 et à l'autofinancement prévisionnel de cet exercice (virement à la section d'investissement).

II. La section d'investissement

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, visant à remplacer, améliorer ou accroître le patrimoine communal (bâtiments, équipements, réseaux, etc.). Pour un foyer, l'investissement concerne le patrimoine familial et prend la forme d'un achat d'un bien immobilier, de travaux sur ce bien, de l'acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (= dépenses d'équipement). Il s'agit notamment des acquisitions de biens (mobilier, matériel informatique, véhicules, etc.), des frais d'études et des travaux pour réaliser ou rénover des bâtiments, des voiries, des espaces aménagés... On retrouve aussi des dépenses diverses (de type financières), dans une moindre mesure.
- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) ou les cessions d'immobilisations, et les recettes d'investissement perçues en lien direct avec les projets d'investissement retenus : subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ou le FCTVA versé par l'Etat qui vient rembourser une partie de la TVA acquittée sur ces dépenses d'équipement.

2) Les dépenses d'investissement

Pour 2026 la ville de Manosque prévoit un volume total de dépenses d'investissement s'établissant à 30.6 M€. Ce total se décompose de la façon suivante :

- 21.54 M€ de nouvelles dépenses d'équipement
- 3.9 M€ de restes à réaliser, c'est-à-dire des dépenses d'équipements prévues sur 2025 qui ont été reportées sur l'exercice 2026.

- 3.2 M€ de dépenses liées au remboursement du capital de la dette
- 1,8 M€ de déficit d'investissement enregistré sur l'exercice 2025 et reporté sur 2026

Est présenté ci-après la répartition par thématique / politique publique des 21,54 M€ de nouvelles dépenses d'équipement proposées au BP 2026.

Comme en 2025, les 4 politiques publiques « Cœur de ville » (réhabilitation La Glacière, travaux centre ancien, études Quartier de demain, aménagement espace Lemoyne, ...), « Education » (rénovation des écoles), « Sport-Loisirs » (transformation ancienne piscine en complexe sportif et culturel, mise en place d'un revêtement synthétique sur le terrain du stade Ponsonne,...) et « Voiries » (rue de l'armistice, chemin de Ste Roustagne, reprise voirie lotissement les Aliziers...) représentent plus de 3/4 des nouvelles dépenses d'équipement prévues sur cet exercice. La politique publique de préservation du patrimoine historique représente également un budget d'investissement important sur 2026 avec les études et travaux prévus sur l'église St Sauveur.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)	BP 2026	Structure 2026 (poids en %)
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	21 543,8	100%
CŒUR DE VILLE	7 294,0	34%
EDUCATION	6 508,6	30%
SPORT - LOISIRS	1 610,5	7%
VOIRIES	1 460,5	7%
PATRIMOINE HISTORIQUE	1 084,0	5%
RESERVES FONCIERES	771,0	4%
LOGEMENT	565,0	3%
ENVIRONNEMENT	322,0	1%
AMENAGEMENT URBAIN	312,5	1%
PATRIMOINE BATI COMMUNAL	278,5	1%
SECURITE	269,6	1%
VEHICULES - ENGINS	225,0	1%
DIVERS	190,0	1%
INFORMATIQUE	158,1	1%
ANRU	117,2	1%
PETITE ENFANCE / JEUNESSE	117,1	1%
CIMETIERES	74,3	0%
STATIONNEMENT	64,0	0%
MOBILITE DOUCE	55,7	0%
CULTURE	40,0	0%
MATERIEL SERVICES	26,2	0%
DÉPENSES DIVERSES D'INVESTISSEMENT	0,0	
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	3 200,0	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT N-1 REPORTE (001)	1 798,0	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	26 541,8	
RESTES A REALISER DEPENSES 2025	3 905,9	
QUOTE PART SUBVENTIONS INVESTISSEMENT TRANSFERABLES	60,0	
OPERATIONS PATRIMONIALES	88,1	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	148,1	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BUDGET	30 595,8	

3) Les recettes d'investissement

Pour financer ces dépenses d'investissement, la ville de Manosque a prévu de percevoir un montant identique de recettes (30,6 M€), décomposées de la façon suivante :

- 13.23 M€ de recettes internes à la section, dont 3.26 M€ de subventions (nouvellement notifiées au moment de la préparation budgétaire), 2.5 M€ de FCTVA (ce fonds rembourse une partie de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement réalisées en N-1), 1.79 M€ de produits de cessions (vente de terrains et bâtiments), 0.8 M€ de taxe d'aménagement, 0.5 M€ d'amendes de police.
- 4,22 M€ de restes à réaliser (subventions notifiées sur l'exercice 2025 ou sur les exercices antérieurs et qui seront perçues en 2026).
- 11.66 M€ de recettes d'ordre (dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement).
- 1.48 M€ d'affectation en section d'investissement du résultat de fonctionnement 2025.
- Et enfin un emprunt d'équilibre ressortant à 4.22 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en milliers d'euros)	BP 2026	Structure 2026 (poids en %)
RECETTES HORS EMPRUNT	9 015,3	68%
SUBVENTIONS	3 257,5	25%
FCTVA	2 500,0	19%
PRODUIT CESSIONS IMMOBILISATIONS	1 792,8	14%
TAXE D'AMENAGEMENT	800,0	6%
AMENDES POLICE	500,0	4%
TRAVAUX EXÉCUTÉS D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	100,0	1%
OPÉRATIONS SOUS MANDAT	65,0	0%
EMPRUNT D'EQUILIBRE	4 219,2	32%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 234,4	100%
RESTES A REALISER RECETTES 2025 (SUBVENTIONS)	4 224,1	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT N-1 REPORTE (001)	0,0	
AFFECTATION RESULTAT DE FONCT N-1 EN INVESTISSEMENT (1068)	1 479,8	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 101,0	
OPERATIONS PATRIMONIALES	88,1	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 468,4	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	11 657,5	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BUDGET	30 595,8	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BUDGET	30 595,8	
- TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT ET AUTOFINANCEMENT	15 428,5	
= BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	15 167,3	
BESOIN FINANCÉ PAR :		
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 468,4	
EMPRUNTS NOUVEAUX	4 219,2	
RESULTATS 2025 REPORTÉS ET AFFECTÉS EN INVESTISSEMENT	1 479,8	
TOTAL	15 167,3	

III. Conclusion

Le budget principal 2026 a été établi :

- Sans hausse des taux de fiscalité communaux
- Avec des services à la population de qualité et sans augmentation des tarifs
- Avec un volume d'investissements très importants
- Avec un endettement stabilisé et maîtrisé en limitant le recours à l'emprunt
- Avec une mobilisation conséquente en matière de subventions auprès de nos partenaires institutionnels à chaque fois que cela est possible.

B) LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

Le budget annexe stationnement, service public à caractère industriel et commercial, concerne les droits de stationnement dans les parkings fermés de la commune, à savoir :

- Le parking du centre-ville (la Poste)
- Le parking de la Villette
- Le parking du Terreau
- Le parking du Souvenir (Drouille)
- Le parking Guilhempierre
- Le parking Dolto (hôpital)
- Le parking Caragou

Ce budget s'équilibre en section d'exploitation comme suit :

BA STATIONNEMENT - SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES D'EXPLOITATION (en K€)	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025 (en %)	Ev° 2026/2025 (en K€)
EXCÉDENT N-1 REPORTÉ	47,1	61,0	29,7%	14,0
ATTÉNUATION DE CHARGES	0,0	0,0	0,0%	0,0
PRODUITS DES SERVICES	480,0	520,0	8,3%	40,0
AUTRES PRODUITS	0,1	0,1	0,0%	0,0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,0	0,0	0,0%	0,0
TOTAL RECETTES REELLES	527,1	581,1	10,2%	54,0
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,0	0,0	0,0%	0,0
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION INSCRITES AU BUDGET	527,1	581,1	10,2%	54,0

DEPENSES D'EXPLOITATION (en K€)	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025 (en %)	Ev° 2026/2025 (en K€)
DÉFICIT N-1 REPORTÉ	0,0	0,0	0,0%	0,0
CHARGES A CARACTERE GENERAL	232,8	259,6	11,5%	26,8
CHARGES DE PERSONNEL	180,0	210,0	16,7%	30,0
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,6	0,6	0,0%	0,0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1,0	2,0	100,0%	1,0
TOTAL DEPENSES REELLES	414,4	472,2	13,9%	57,8
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	60,0	65,0	8,3%	5,0
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52,7	43,9	-16,8%	-8,8
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	112,7	108,9	-3,4%	-3,8
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION INSCRITES AU BUDGET	527,1	581,1	10,2%	54,0

Avec un budget 2026 de 581,1 K€ la section d'exploitation continue son objectif de rationalisation des dépenses tout en actant la dynamique des recettes de stationnement sans augmentation des tarifs (uniquement basée sur l'effet volume).

Ce budget s'équilibre en section d'investissement comme suit :

BA STATIONNEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025 (en %)	Ev° 2026/2025 (en K€)
EXCÉDENT N-1 REPORTÉ	0,0	0,0	0,0%	0,0
AFFECTATION RÉSULTAT N-1	4,6	17,8	289,0%	13,2
EMPRUNTS À RÉALISER	0,0	0,0	0,0%	0,0
TOTAL RECETTES REELLES	4,6	17,8	289,0%	13,2
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	60,0	65,0	8,3%	5,0
VIREMENT SECTION D'EXPLOITATION	52,7	43,9	-16,8%	-8,8
TOTAL RECETTES D'ORDRE	112,7	108,9	-3,4%	-3,8
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BUDGET	117,3	126,7	8,0%	9,4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025 (en %)	Ev° 2026/2025 (en K€)
DEFICIT N-1 REPORTÉ	4,6	17,8	289,0%	13,2
IMMO CORPORELLES	112,7	108,9	-3,4%	-3,8
TOTAL DEPENSES REELLES	117,3	126,7	8,0%	9,4
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,0	0,0	0,0%	0,0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BUDGET	117,3	126,7	8,0%	9,4

Avec un budget 2026 de 126,7 K€, la section d'investissement consacre les dépenses aux changements d'éclairage et de système d'impression des tickets et à l'installation de prises d'eau.

L'équilibre se fait avec les dotations aux amortissements et les résultats dégagés de la section d'exploitation.

C) LE BUDGET ANNEXE CIMETIERES

Le budget annexe cimetières retrace les opérations de construction et de vente de caveaux et de cases de colombarium. Il est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Par ailleurs, il comptabilise les stocks. C'est donc un budget particulièrement technique puisque les écritures comptables de gestion de stocks émargent sur les deux sections.

Ce budget s'équilibre en section d'exploitation et d'investissement comme suit :

BA CIMETIERE - SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES D'EXPLOITATION (en K€)	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025 (en %)	Ev° 2026/2025 (en K€)
EXCÉDENT N-1 REPORTÉ	48,3	48,3	0,0%	0,0
VENTE DE CAVEAUX	6,0	10,0	66,7%	4,0
PRODUITS DE GESTION COURANTE (ARRONDIS TVA)	0,0	0,0	0,0%	0,0
TOTAL RECETTES REELLES	54,3	58,3	7,4%	4,0
CONSTATATION STOCK FINAL	415,6	440,7	6,0%	25,1
TOTAL RECETTES D'ORDRE	415,6	440,7	6,0%	25,1
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION INSCRITES AU BUDGET	469,9	499,0	6,2%	29,1

DEPENSES D'EXPLOITATION (en K€)	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025 (en %)	Ev° 2026/2025 (en K€)
TRAVAUX	60,0	107,5	79,2%	47,5
CHARGES DE GESTION COURANTE (ARRONDIS TVA)	0,0	0,0	0,0%	0,0
TOTAL DEPENSES REELLES	60,0	107,5	79,2%	47,5
SORTIE STOCK INITIAL	409,9	391,5	-4,5%	-18,4
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	409,9	391,5	-4,5%	-18,4
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION INSCRITES AU BUDGET	469,9	499,0	6,2%	29,1

BA CIMETIERE - SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025 (en %)	Ev° 2026/2025 (en K€)
EMPRUNTS À RÉALISER	415,6	440,7	6,0%	25,1
TOTAL RECETTES REELLES	415,6	440,7	6,0%	25,1
SORTIE STOCK INITIAL	409,9	391,5	-4,5%	-18,4
TOTAL RECETTES D'ORDRE	409,9	391,5	-4,5%	-18,4
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BUDGET	825,5	832,1	0,8%	6,7

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)	BP 2025	BP 2026	Ev° 2026/2025 (en %)	Ev° 2026/2025 (en K€)
DEFICIT N-1 REPORTÉ	409,9	391,5	-4,5%	-18,4
TOTAL DEPENSES REELLES	409,9	391,5	-4,5%	-18,4
CONSTATATION STOCK FINAL	415,6	440,7	6,0%	25,1
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	415,6	440,7	6,0%	25,1
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU BUDGET	825,5	832,1	0,8%	6,7